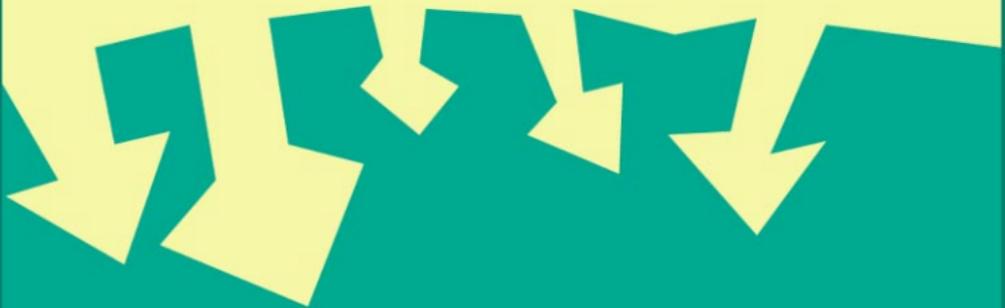


Le centre d'action interculturelle de Namur



**Construction commune
d'une société où chacun
est égal et différent**

cahier n° 19-20

Le centre d'action interculturelle de Namur

**" Construction commune d'une société où
chacun est égal et différent "**

Laboratoire des innovations sociales –
www.labiso.be - Cahier n°19/20

Table des matières

Le centre d'action interculturelle de Namur	2
Dans le cadre d'une dynamique interculturelle	7
Accompagnement individuel et collectif	18
Détour par le Centre socioculturel des immigrés	24
Pour une politique cohérente d'intégration en Région wallonne	32
Le centre d'action interculturelle de Namur est né.....	37
Le temps du projet politique.....	43
Vers l'élaboration d'un projet pédagogique.....	47
Sous l'angle de la pédagogie populaire	53
Action individuelle en lien avec l'action collective	60
Financement et freins au développement.....	67
Pour en savoir plus	71
Crédits	77
Licence	78

Logé dans une petite maison où chaque espace est mis à profit, le siège administratif du Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur, situé au numéro 2 de la rue Docteur Haibe à Saint-Servais, ressemble, de l'aveu même de ses travailleurs, à une fourmilière. D'hommes et de femmes, toutes origines confondues, mais aussi d'idées et de projets.

Mais ce n'est sans doute pas dans l'exiguïté de ses locaux qu'il faut chercher l'origine du souci du CAI de (re)trouver un sens à son action. Bien que, dans de petits espaces, il soit parfois plus nécessaire qu'ailleurs de s'adonner à des opérations de tri et de rangement pour pouvoir s'y retrouver. Au travers des multiples étapes qu'il a traversées, le CAI, aujourd'hui reconnu comme Centre Régional d'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, a engrangé tellement d'expériences qu'il lui faut faire le point sur la finalité à atteindre.

Préférant l'interculturalité à l'intégration, comment mettre en œuvre un projet politique tout en respectant le cadre de travail fixé par décret ? Comment lier actions individuelles et actions collectives au sein d'une équipe interculturelle où la diversité des valeurs est réelle ?

C'est à ce stade du processus de (re)construction de sens du CAI, la mise en forme d'un projet pédagogique, que nous vous proposons de vous associer. Recherches historiques, journées de formation et de réflexions, mise au vert... Depuis 2002, les travailleurs se plongent au cœur de leur réalité, des concepts qui la traversent, de ce qui les mobilise, de ce que l'on attend d'eux... Mais ce n'est pas un temps d'arrêt, car le service continue de fonctionner : médiation interculturelle, formations adaptées aux professionnels de l'interculturel, cours de français, accompagnement de projets d'initiatives collectives, centre de documentation...

Dans le cadre d'une dynamique interculturelle

Si l'année 2002 a été une année charnière pour l'équipe du CAI, c'est déjà en 2000 que ses instances avaient élaboré un projet politique et mis en route les bases d'un projet pédagogique mieux adapté aux réalités. Il reste que pour l'instant l'offre de services du centre d'intégration pour personnes étrangères ou d'origine étrangère continue de fonctionner au quotidien, sans changement radical. Même si, dans un avenir proche, ces services sont amenés à évoluer, la philosophie du CAI de la Province de Namur s'inscrit plus que jamais dans le cadre d'une dynamique interculturelle.

Dans cette approche du processus de re-appropriation du sens de l'action d'une association par ses travailleurs, nous avons pris le parti de prendre comme point de départ l'outil de présentation du centre, sa vitrine vers l'extérieur : une brochure constituée d'une affiche et de fiches techniques. Pour un public curieux, professionnel ou non, c'est l'occasion d'entrer dans l'univers de

l'association, d'y trouver de quoi répondre à ses attentes, ses intérêts ou de se poser la question du bien-fondé de son projet.



Pour l'heure, le CAI propose différents types d'actions qui s'inscrivent toutes dans le cadre du décret de la Région wallonne instituant les Centres Régionaux d'Intégration des populations étrangères et d'origine étrangère. Le Centre de la province de Namur les présente en six secteurs distincts :

- l'accompagnement individuel, via la médiation interculturelle et les permanences emploi
- les formations adaptées aux professionnels en contact avec un public multiculturel
- une approche particulière de l'apprentissage du français pour non francophones
- les projets d'initiatives collectives dans lesquels différents acteurs se mobilisent, à savoir associations belges, associations d'immigrés, institutions, services publics et privés ou encore entreprises privées
- le centre de documentation Aladin
- les outils pédagogiques à disposition d'un public enfants et adultes, spécialement les intervenants sociaux.

Les missions d'un centre régional d'intégration

Politique d'intégration des personnes étrangère et d'origine étrangère en Wallonie. Rapport 1998. Extrait.

Le développement d'activités d'intégration aux plans social et socioprofessionnel ainsi qu'en matière de logement et de santé, de préférence dans le cadre de conventions passées avec les pouvoirs locaux et les associations.

L'accompagnement ou l'orientation des personnes étrangères ou d'origine étrangère dans toutes leurs démarches d'intégration, de préférence dans le cadre de conventions passées avec les pouvoirs locaux et les associations.

La collecte de données statistiques, leur traitement, la mise en place d'indicateurs ainsi que la diffusion d'informations facilitant l'intégration de personnes étrangères ou d'origine étrangère.

La promotion de la formation de personnes étrangères ou d'origine étrangère et du personnel des services s'adressant partiellement ou totalement à ces personnes.

La promotion de la participation des personnes étrangères ou d'origine étrangère à la vie culturelle, sociale et économique.

La promotion des échanges interculturels et du respect des différences.

L'évaluation des initiatives locales de développement social, laquelle fait l'objet d'une transmission au Gouvernement wallon.

Avec le décret instituant les Centres Régionaux d'intégration, l'intégration des immigrés entre dans une nouvelle phase. Elle s'inscrit dans un processus de transformation des populations immigrées en populations belges d'origine étrangère. Un processus qui comporte des questions d'ordre juridique, politique, social et qui se manifestent principalement dans des situations de discriminations ethniques vécues par des personnes d'origine étrangère mais aussi dans certaines politiques de discrimination, dite positive, qui visent à rétablir l'égalité des chances.

Si l'on voulait être plus explicite et concret, il serait nécessaire de passer en revue l'ensemble de toutes les activités du CAI... Mais la difficulté principale réside dans le fait qu'elles sont particulièrement nombreuses, variées et liées aux demandes.

Alter Éduc n°32 du 28 février 2002. Extrait

« Voyage au pays des quatre i » : un CD-Rom pédagogique produit par le CAI - Namur

Le Centre d'action interculturelle de la province de Namur est en train de mettre la dernière main à un CD-Rom pédagogique intitulé : "Voyage au pays des quatre i ". Cet outil aborde les quatre concepts d'immigration, intégration, interculturalité et d'identité. Cet outil s'ajoute aux "moyens de lutte spécifiques développés par le CAI pour construire des attitudes face à l'antisémitisme, le racisme anti-Noirs, anti-musulmans, anti-Tziganes qui véhiculent leurs propres préjugés, leur propre image de l'autre....", comme l'explique P. Collignon, responsable de la documentation du CAI.

Alter Éduc n°52 du 30 janvier 2003 Extrait

"Paroles d'immigrés", un outil pédagogique audiovisuel pour mieux comprendre l'immigration

Partant du constat que les jeunes – belges de souche, mais aussi ceux issus de l'immigration – ne connaissent finalement que très partiellement, voire pas du tout, le parcours socio-économique de la première génération

d'immigrés, la cellule de médiation interculturelle du Service des affaires sociales de la Ville de Namur s'est investi dans un projet pédagogique original en partenariat avec le Centre d'action interculturelle de la province de Namur et l'Institut technique de la Communauté française Félicien Rops de Namur.

"En 1999 dans le quartier des Balances (Salzennes), explique Erol Aktas, médiateur interculturel auprès du Service social de la Ville de Namur et du CAI, une expérience de rencontre intergénérationnelle avait déjà été réalisée autour des communautés turque et turco-albanaise. Plusieurs 'anciens' de cette communauté étaient ainsi venus expliquer devant un public composés essentiellement de jeunes issus de l'émigration turque, les aléas et les difficultés de leur installation en Belgique. Captivés par des récits riches en anecdotes, les jeunes avaient ainsi pu mieux appréhender la réalité vécue au début de leur installation en Belgique par leurs aînés." C'est donc notamment dans la foulée de cette expérience que le projet d'un film documentaire-témoignage a été lancé. Paroles d'immigrés, qui raconte le récit de quatre immigrants de la première génération (un Marocain, un Italien, un Turc et un Espagnol), a ainsi été réalisé par quelques journalistes en herbe adolescents qui ont été sélectionnés grâce à la collaboration de la Coordination

"quartiers" (maison de jeunes) et qui ont été formés aux techniques d'interview par les soins du CAI.

Alter Échos N° 140 du 14 avril 2003 Extrait

Un salon Emploi-Formation au sein d'un quartier de cités sociales à Namur

À l'initiative conjointe de l'Espace communautaire des Balances et du Centre d'Action interculturelle s'est tenu pour la première fois un Salon Emploi-Formation au cœur même de la cité du quartier des Balances, située en bordure de Namur à Salzinnes. Le samedi 29 mars, quasi tous les services compétents en matière d'emploi et de formation étaient présents dans l'Espace communautaire qui fait principalement office de Maison de jeunes. Les jeunes ont répondu timidement à cette opération peu coutumière, mais les organisateurs estiment que c'est un premier pas.

Thierry Tournoy, responsable du secteur Insertion socioprofessionnelle du CAI, explique la genèse du projet : "Ce salon est le résultat d'un travail de deux années. Le projet est parti d'un constat. Les jeunes exprimaient tout le temps qu'ils avaient besoin de fric, qu'ils n'avaient pas de travail, et que cela freinait leur participation aux animations socioculturelles. Ils ont également du mal à se

déplacer vers le centre ville pour chercher des informations. On a donc voulu parcourir le chemin dans l'autre sens et on a réuni les opérateurs concernés. C'est tout à fait novateur pour ces opérateurs de se déplacer au cœur d'un quartier. Si les jeunes n'ont pas répondu en masse aujourd'hui, c'est une première expérience qui en appellera d'autres. Ce qui compte, c'est de s'ouvrir dans une démarche à long terme. Il est important d'ouvrir le quartier, de casser les idées reçues et les préjugés négatifs sur le quartier."

Si l'on s'attache seulement au rapport d'activités de l'année 2002, on peut également mettre en évidence d'autres actions illustratives. Ainsi dans le cadre du travail d'interface entre le public cible et les organismes actifs en matière d'insertion socioprofessionnelle, le CAI coordonne la cellule 'Français pour non francophones' un projet où collaborent Lire et Écrire et les écoles de promotion sociale qui vise à offrir le plus large éventail de possibilités d'apprentissage du français. Dans le même ordre d'idée, le CAI a mis en place avec l'Irfam (Institut de recherche, de formation et d'action sur les migrations), un projet de « valorisation identitaire professionnelle » au centre culturel turc. En matière de promotion de la formation, le CAI est particulièrement attentif à la situation des femmes étrangères ou d'origine étrangère. C'est ainsi qu'en

collaboration avec le CRAC'S (Centre culturel local de Sambreville), l'ASBL a mis sur pied à Sambreville un espace de rencontres de femmes issues des différentes communautés autour de l'apprentissage de leur langue d'origine. Mais le centre d'action interculturelle organise également des cours de français pour des personnes ne parlant pas ou peu la langue.

Rien qu'au travers de ces quelques exemples, on le comprend assez vite, les actions du CAI se situent à la fois en première et en deuxième ligne. La première ligne relève du travail en direct avec les personnes, dans ce cas les personnes étrangères et d'origine étrangère ; la seconde ligne relève d'un travail en relais/parteneriat avec

Imbrication du travail de première et de deuxième ligne

des associations/institutions qui travaillent en première ligne. C'est que la tâche légale d'un Centre régional d'intégration est

principalement attachée à la mise en place d'une politique coordonnée et intégrée d'accueil et d'intégration et également au développement de stratégies et de modes de travail. C'est la seconde ligne : concrétiser la connexion entre les différents acteurs locaux. Mais quand le service local n'existe pas, le centre peut organiser lui-même ce service en veillant à ce que des acteurs locaux

puissent par la suite prendre le relais. On se situe ici dans du travail de première ligne.

Un autre exemple de l'imbrication de cette approche de première et de deuxième lignes du CAI se retrouve dans le travail d'accompagnement. Via le développement de services d'accompagnement, l'accompagnement individuel ou encore l'accompagnement d'initiatives locales.

Accompagnement individuel et collectif

La médiation interculturelle a fait l'objet, depuis 1994, d'une réflexion toute particulière. Ahmed Ahkim, ancien travailleur du CAI et actuellement coordinateur du Centre de médiation des Gens du voyage, s'est spécialisé sur cette notion. Il a été, à l'époque, à l'origine de la définition des contours de cette nouvelle profession. Le CAI a donc été, en Région wallonne, un des acteurs importants de la mise sur pied de cette nouvelle fonction. Il dispose aujourd'hui de son propre service de médiation interculturelle, travaillant en étroite collaboration avec deux autres services de médiation qu'il a contribué à implanter dans deux autres structures namuroises : aux affaires sociales de la ville de Namur et en milieu hospitalier, au CHR. L'objectif de l'action de médiation interculturelle est d'instaurer ou de restaurer le lien social entre les populations issues de l'immigration et les services/institutions compétents en matières sociale, administrative, scolaire, juridique, de santé et d'emploi. Information, orientation et aide à la gestion de situations difficiles... Mais aussi interprétariat, uniquement pour les populations turcophone et arabophone.

Le service compte deux médiateurs à mi-temps qui interviennent dans la province de Namur mais plus spécifiquement à Sambreville, où deux permanences décentralisées ont été implantées en 2002, en partenariat avec la Ville de Sambreville. Les populations qui

*Deux médiateurs
culturels*

s'adressent au service de médiation rencontrent notamment des difficultés dans l'accès à l'emploi : problème de nationalité, peu ou pas de formation, scolarité faible, non reconnaissance du diplôme obtenu dans le pays d'origine. Mais la non maîtrise de la langue du pays d'accueil engendre aussi des difficultés quant à l'accès aux services et institutions du champ socioculturel. Quant aux jeunes de la 2ème voire de la 3ème génération issus de ces communautés, les difficultés sont liées à leurs scolarité, décrochage scolaire, risque de basculement dans la petite délinquance, crise d'identité...



L'accompagnement individuel figure aussi au nombre des services du CAI. Il s'agit essentiellement de proposer un suivi et une aide adaptée en matière d'insertion socioprofessionnelle. Les accompagnateurs individuels sont actuellement accessibles via des permanences organisées au CAI mais aussi au quartier des Balances et à l'association culturelle albanaise de Namur.

Enfin, cet accompagnement du CAI peut aussi revêtir la forme d'une aide aux promoteurs de projets dans leur demande de reconnaissance et de développement. On relève, pour 2002, un peu moins d'une trentaine

d'interventions de ce type. Parmi celles-ci, la coordination interne de la radio Almatuco, une radio multiculturelle qui réunit quatre associations de Namur issues des communautés albanaise, marocaine, turque et congolaise. Un appui au centre marocain Al Hiwar à Andenne, la participation au comité d'accompagnement des activités culturelles du centre culturel Turc ou encore la coordination du comité d'accompagnement du projet FIPI (Fonds d'impulsion à la politique des immigrés) de la Ville de Namur...

Le Fonds d'impulsion à la politique des immigrés

À l'initiative du gouvernement fédéral, un Fonds pour la politique de l'immigration a été créé en 1991. Il est destiné à financer des projets dans le cadre de la politique d'intégration des jeunes de nationalité ou d'origine étrangère. Ce fonds a une fonction d'impulsion qui encourage des projets bien définis pendant une période délimitée. Tous les projets introduits doivent être réalisés dans les zones d'action prioritaires. Les priorités thématiques sont :

-l'insertion sociale et/ou professionnelle répondant aux besoins des jeunes de nationalité ou d'origine étrangère, plus particulièrement de 16 à 25 ans.

-l'investissement pour l'infrastructure et l'aménagement d'espaces ouverts aux publics à vocations sportive et socioculturelle pour des jeunes de nationalité ou d'origine étrangère de 6 à 25 ans.

-la lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaires des jeunes de nationalité ou d'origine étrangère de 6 à 18 ans

Ce fonds est toujours d'actualité, notamment au niveau de son public cible, avec une ouverture vers les primo-arrivants

En Région wallonne, avec la mise en place de la politique régionale d'intégration en 1996, les Centres Régionaux d'Intégration ont notamment pour mission de donner des avis d'opportunité sur les demandes au FIPI émanant de leur ressort.

C'est sur l'histoire du centre qu'il faut se pencher pour mieux comprendre ce qui pourrait apparaître comme une « omniprésence tentaculaire » du CAI... C'est dans le contexte de sa création, qu'il faut retrouver l'explication de cette multiplicité d'interventions. Une histoire qui a elle-même contribué à la mise en place du décret des Centres régionaux d'intégration en Région wallonne. « *Le décret, qui nous attribue sept missions, a en quelque sorte formalisé ce qui se faisait déjà en province de Namur via*

le Centre socioculturel des immigrés », souligne Benoîte Dessicy, directrice du CAI.

Détour par le Centre socioculturel des immigrés

On le sait, le CAI est aujourd'hui en plein processus de (re)construction du sens de son action... Un détour par l'histoire semble dès lors s'imposer à l'équipe : interview d'anciens responsables de l'association, lecture de tous les rapports d'activités depuis 1983... Benoîte Dessicy avoue : « *C'est éclairant... C'est comme si je lisais l'analyse de notre situation aujourd'hui... Mêmes problématiques, mêmes modes d'interventions, mêmes questionnements...* ».

Le centre socioculturel des immigrés de la province de Namur a vu le jour en 1982. Il a débuté ses activités en

*Le concept
d'intégration est
réinterprété comme un
processus*

1983, d'abord sous la forme d'une association de fait. En 1984, le centre devient ASBL. « *Le centre socioculturel est le résultat d'une*

étude réalisée en 1982 par la commission namuroise –

'pauvreté' de la Fondation Roi Baudouin. Elle faisait apparaître la réalité démographique et socioculturelle de l'immigration d'une part, et d'autre part l'absence de structure spécialisée œuvrant pour l'intégration des personnes immigrées. La mise en place du centre socioculturel a été précédée d'une large consultation des représentants des associations d'immigrés et des organisations belges (syndicats et mouvements d'éducation permanente). A suivi ensuite l'organisation d'une sensibilisation des pouvoirs publics afin qu'ils collaborent à la création du centre. » Dans son assemblée générale et son conseil d'administration, l'association se compose de représentants de pouvoirs publics, d'organisations syndicales, d'associations d'immigrés et de mouvements d'éducation permanente travaillant prioritairement sur Namur, Andenne et Sambreville. À l'instar de Liège, Charleroi et La Louvière, Namur se dote enfin une structure spécifique pour sa population immigrée.

Le centre socio-culturel se donnera deux missions principales : créer et veiller au fonctionnement d'un centre d'information et de documentation sur l'immigration ; constituer un lieu de rencontres et de concertation des initiatives en matière d'intégration et de promotion sociale et culturelle. Avec des objectifs à court et moyen terme.

Synthèse du rapport de la commission Pauvreté de la Fondation Roi Baudouin province de Namur concernant les immigrés. 1982. Michel Villan. Extraits.

...Au premier janvier 1981, il y avait en Belgique 903.736 étrangers sur une population de 9.863.374 personnes. Dans la province de Namur, on comptait au même moment 23.988 étrangers pour une population totale de 405.967 personnes. Dans l'arrondissement de Namur, ils étaient 17.613 pour une population totale de 259.273 personnes. Caractéristiques : le haut degré de dispersion géographique ; les moins de 20 ans représentent 40% de la population immigrée de la province ; les ressortissants étrangers appartiennent pour 71% à la communauté européenne et parmi ceux-ci les Italiens représentent à eux seuls 61%...

...La diversité des étrangers en province de Namur se marque par la présence avant tout d'immigrés économiques, ensuite de réfugiés politiques et enfin d'étudiants étrangers...

'L'étranger' n'est pas reconnu et considéré, au contraire, il est en butte à de nombreuses exclusions : insécurité de

séjour, exclusion sociale, exclusion du logement et exclusion politique.

...L'uniformisme auquel ils sont contraints, exclus de toute participation institutionnalisée à la société globale en dehors de la sphère de production, sur base de leur appartenance ethnique, est génératrice d'ambivalence dans la conscience vécue des travailleurs immigrés. D'ouvriers (plus étrangers) dans la sphère de production, ils deviennent étrangers (plus ouvriers) dans la sphère de la vie hors travail

...Le concept d'intégration peut dans ce cadre être réinterprété, il traduit le double mouvement du processus d'insertion des travailleurs étrangers dans la société d'accueil, à savoir : l'intégration fonctionnelle et l'exclusion sociale. Ces deux concepts constituent deux aspects d'un même processus. Le premier traduit le processus d'adaptation aux activités productives et de consommation au pays d'accueil, le second explique qu'ils ne peuvent jouir des mêmes expressions sociales et politiques dans le pays.

...Des contacts interculturels existent, cependant la plupart sont réduits au minimum, dictés par l'adaptation

fonctionnelle. Des contacts interculturels plus profonds se produisent, mais ceux-ci restent marginaux et non institutionnalisés.

...La culture d'origine joue un rôle important dans les possibilités d'adaptation et d'intégration de la seconde génération. Ce n'est pas en réduisant son expression que l'insertion des jeunes dans la vie sociale belge est accélérée...

...La reconnaissance de la culture d'origine, les possibilités d'apprentissage de la langue maternelle, l'accès à la connaissance du pays et de son évolution, permettrait au jeune de mieux se situer et s'identifier. Toute tentative pour permettre aux jeunes immigrés de se rattacher à une culture vivante aiderait la seconde génération à vivre plus en harmonie avec la société d'accueil et permettrait à cette dernière, dans une perspective à long terme, de jouer un rôle culturel et politique plus important au sein de l'Europe...

« Jusque dans les années 86-87 », constate la directrice du CAI, « le centre socioculturel se préoccupe essentiellement de la population italienne... C'est progressivement que vient l'intérêt pour la population

arabe. Notamment en raison de l'explosion du chômage et des phénomènes d'exclusion ». Les activités relèvent principalement de la diffusion d'informations, de l'alphabétisation, de la formation et de l'animation.

1988 est un moment important avec la création de Carrefour, un centre de vie associative à Namur dans lequel dix associations, y compris le centre socioculturel des immigrés de Namur, unissent leurs forces. « *Le CAI est aussi une émanation de ce lieu* ». Entre 1990 et 1994,

Vers une logique de services

les activités à l'attention des femmes et la lutte contre le décrochage scolaire se développent.

Le centre socioculturel intensifie son travail d'information et de formation mais aussi de recherches et d'études. Dans le cadre des élections de 1994, il mènera, avec d'autres partenaires, une campagne d'information pour l'inscription des européens sur les listes électorales. Il participera également à la publication d'un argumentaire luttant contre le racisme. C'est une période au cours de laquelle le centre socioculturel s'oriente plus vers une logique de services au détriment de l'alphabétisation et du travail de première ligne... « *En juillet 1996, la Région wallonne vote le décret pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Nous avons été*

associés à l'élaboration de ce décret sur la base de notre expérience. Parmi toutes les missions des futurs Centres régionaux nous aurions aimé que la dimension politique soit mieux prise en compte... Qu'à côté de la promotion de la participation à la vie culturelle, sociale et économique, on lui reconnaisse aussi la mission de promotion de la participation à la vie politique, mais ce ne fut pas le cas. Quoiqu'il en soit le centre socioculturel travaillait dans la philosophie de ce décret. En 1997 nous avons introduit notre demande d'agrément. »

Pendant ce temps, évidemment, le centre socioculturel poursuit ses activités. En 1997, notons une formation médiation en milieu hospitalier, des formations à la relation interculturelle, la création d'un groupe de travail avec les centres culturels et les administrations de Namur, Andenne et Sambreville portant sur la question de l'inhumation des personnes musulmanes...



Pour une politique cohérente d'intégration en Région wallonne

En 1998, le centre socioculturel est agréé et reconnu comme Centre régional d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, dans le cadre du décret de 1996.

Concrétisation d'un projet qui prend ses racines dans le milieu des années 80, ce décret vise à formuler une politique cohérente d'intégration des personnes immigrées ou issues de l'immigration. *« Il veut promouvoir l'égalité des chances et favoriser une société respectueuse de la diversité culturelle et soucieuse d'améliorer les conditions objectives et subjectives d'une cohabitation harmonieuse »*, peut-on lire dans le rapport de la Direction générale de l'Action sociale et de la Santé.

**Politique d'intégration des personnes étrangères et
ou d'origine étrangère en Wallonie. Novembre 1998.
Extraits.**

...Pour atteindre les objectifs d'une politique cohérente, le décret définit plusieurs niveaux d'interventions. Une dimension transversale, au niveau de la Région wallonne, par des mesures de discrimination positive ; une dimension d'analyse, de coordination d'évaluation et de formation via la reconnaissance de Centres Régionaux pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CRI) dans les six villes wallonnes et leurs agglomérations où la présence d'immigrés est la plus significative ; une dimension locale par le subventionnement d'initiatives locales de développement social dans les domaines de la médiation sociale ou interculturelle, l'aide à l'exercice des droits et obligations, l'alphabétisation, la formation et l'insertion socioprofessionnelle et enfin l'amélioration de la compréhension entre autochtones et allochtones...

...Au sein de chaque CRI, conseil d'administration et bureau exécutif sont composés paritairement de représentants du secteur public et du secteur associatif.

Cette parité suppose un partenariat local axé sur des collaborations porteuses de synergies.

...Les centres régionaux se sont dotés d'un Conseil représentatif, une instance consultative ayant droit de regard sur la définition, la promotion et l'évaluation de la politique d'intégration sur le territoire du ressort du centre régional. Ce conseil représentatif rassemble au mieux les acteurs locaux concernés par l'intégration des personnes étrangères ou issues de l'immigration. Le président du conseil représentatif a voix consultative au conseil d'administration et organise des groupes de travail thématiques.

...La question de la représentation et son corollaire de la représentativité doit être maniée avec nuance et relativisme. Que veut dire représenter ou être représentatif quand on parle d'immigration, au même titre d'ailleurs pour ce qui concerne les autochtones, et notamment toute personne exclue de la société ? La réponse est fort complexe car la résultante d'un processus de représentation n'est que partielle et ne peut pas englober toutes les facettes qu'une réalité dégage. C'est pourquoi, il faut savoir que l'immigration n'est pas homogène, qu'elle est composée de différentes

nationalités et qu'au sein de chaque communauté il y a des sensibilités selon les pays d'origine, la pratique religieuse, les courants politiques... Il faut savoir aussi que plusieurs générations coexistent produisant des manières différentes de réfléchir et d'agir. Dès lors il serait peut-être prudent de penser la représentation en termes de projet plus que par appartenance...

...Dans le domaine de l'immigration, l'idée d'une participation organisée semble représenter un moyen pour que les individus trouvent écho à leurs préoccupations, de s'intéresser à la chose publique ou privée. Elle suppose une démarche consciente, active, personnelle et/ou collective et structurée. Mais encore faut-il qu'ils connaissent ce moyen et que celui-ci leur soit accessible tant du point de vue pur et simple de l'accès proprement dit, qu'en termes pratiques, d'exercice de la participation. Dans cette perspective, les CRI devront être un relais et un interlocuteur privilégié sur lequel les immigrés pourront s'appuyer et ainsi promouvoir leur participation...

L'action de chaque Centre régional d'intégration est évaluée par un comité d'accompagnement dont le Gouvernement wallon a fixé la composition et les règles

de fonctionnement. Un lieu d'observation et d'accompagnement a également été mis en place, c'est la cellule d'appui aux centres régionaux. Enfin, la diffusion de la revue *Osmoses* doit garantir la connaissance des différents projets wallons et favoriser les bonnes pratiques.

Par la suite, c'est la Fédération des centres régionaux d'intégration (FéCri) qui supplée le centre d'appui dans sa mission de soutien à la coordination trans-régionale. C'est ainsi que, dans le courant de l'année 2001, la FéCri a été amenée à impulser des tables rondes d'échanges sous-régionales rassemblant des opérateurs de différents secteurs avec pour objectif de les sensibiliser et de leur permettre de faire un état des lieux des difficultés rencontrées dans leur travail d'accompagnement des personnes « régularisables ».

Tout récemment, une nouvelle structure de coordination, le Carrefour interculturel wallon (CIW), a été mise en place pour assurer l'interface entre les politiques développées et les actions des promoteurs de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Nous aurons l'occasion de revenir par la suite sur l'origine du CIW et ses objectifs.

Le centre d'action interculturelle de Namur est né

Revenons en 1998, moment où le centre socioculturel de la province de Namur est officiellement reconnu comme Centre régional d'intégration. C'est à cette époque que l'assemblée générale de l'association décide de changer le nom du centre et de le nommer Centre d'Action Interculturelle de la province de Namur (CAI).

Un changement qui met en évidence l'évolution des missions en lien avec la mise en place d'une politique régionale d'intégration, mais surtout qui reflète la volonté de l'association de maintenir une identité claire et une certaine indépendance. Notamment en ce qui concerne la conception jugée trop restrictive du mot intégration. Au concept d'intégration, le CAI préfère la notion d'interculturalité.

Dans le cadre d'une licence en sciences à la Fopa (UCL), Françoise Thiry responsable du secteur formation du CAI jusqu'en 2002, a consacré un chapitre à l'évolution historique du CAI, du point de vue de ses missions, mais

également sur l'adhésion au concept d'interculturalité.
Voici quelques extraits significatifs :



Pour ce qui est de l'évolution des missions du service socioculturel en 1984 et du centre d'action interculturelle en 1998. « *En 1984, c'est le pôle instituant qui domine : un lieu destiné aux rencontres et à la concertation où le*

centre se positionne comme acteur au même titre que les autres acteurs et comme un service à disposition d'un public pour l'informer et le documenter. En 1996, c'est le pôle institué qui domine : un lieu de coordination, avec un ensemble de fonctions, qui se positionne comme référent en termes de définition et d'énonciation d'un ensemble d'actions destinées à une population qui s'élargit à d'autres populations que celles des immigrés exclusivement. Ainsi le terme immigration est la préoccupation principale du centre socioculturel tandis que celle du CAI est la population étrangère ou d'origine étrangère. » Françoise Thiry émet donc l'hypothèse qu'en 1984, le centre socioculturel se pense dans une logique d'acteurs. Ce qui l'amène à engager du personnel susceptible de développer des actions à la fois de première ligne et de deuxième ligne. Tandis qu'en 1996, avec le décret, c'est la logique stratégique qui domine et qui incite le CAI à engagé un personnel susceptible de s'investir dans du travail de seconde ligne.

Aujourd'hui, dans les activités du CAI, on perçoit encore les traces de cet héritage de travail de première ligne, accentué par le fait même que le Centre régional d'intégration est autorisé à mettre en place lui-même des actions quand elles n'existent pas. Et ensuite à faire en sorte de passer le relais.

Quant à l'évolution conceptuelle intégration-interculturel, l'auteure du travail fait état d'un lien étroit entre le développement de la perspective culturaliste et la politique d'intégration. « *Dans le texte fondateur du centre socioculturel l'auteur, Michel Villan, sociologue de*

L'interculturalité, des interactions qui induisent des changements

formation propose une analyse particulière par l'entrecroisement d'une analyse sociologique et culturaliste : l'immigration est perçue comme une

question relevant de l'exclusion sociale et d'autre part il s'y écarte d'une vision exclusive de l'immigré comme agent économique (voire citation en encadré plus haut). Devant l'aspect illusoire de tout projet de retour, la perspective culturaliste tend à développer une résistance contre la réduction de l'homme en immigré, c'est-à-dire en pur agent économique. » Ce qui amène Françoise Thiry à ajouter: « La politique d'intégration pourrait être conçue non pas comme une conséquence de la politique d'immigration mais bien comme une résistance aux conséquences sociale, économique, politique de la politique d'immigration. Et dans ce sens, un processus qui permettrait la modification des structures existantes (mentales, institutionnelles, individuelles ou collectives) favorisant de nouvelles pratiques en termes législatif,

organisationnel et institutionnels. » Quant à la notion d'interculturel, voici ce que l'on peut retenir: « Dans les textes du centre socioculturel, en 1984, elle faisait déjà référence au terme contact. En 1994, l'interculturel devient une réponse politique (émeutes à Bruxelles en 1991, montée de l'extrême droite en 1994). L'idée étant de diffuser un certain nombre d'actions dans les écoles, les hôpitaux, les administrations, la police afin de penser différentes pratiques en y incluant la dimension interculturelle... Mais la perspective culturaliste, un processus d'interactions et de changements, dans laquelle s'inscrivent les pratiques du CAI est en opposition au modèle généraliste véhiculé dans les programmes scolaires, la vision de la santé, le modèle centraliste des administrations... Comment alors le CAI, en choisissant de devenir organe de coordination, va-t-il pouvoir conserver cette perspective culturaliste alors même qu'il s'inscrit institutionnellement dans une organisation qui s'inspire du modèle centralisateur ?».

Et de conclure : « *Ce qui diffère entre les deux concepts intégration et interculturel, c'est le projet de société qu'ils sous-tendent et les pratiques qu'ils traduisent. L'appellation centre régional d'intégration est le résultat d'une pratique instituante d'acteurs qui se réfère à un passé, celle d'une politique de l'immigration. Sous forme*

de décret, la politique d'intégration est devenue la norme et les centres sont la traduction institutionnelle pour que cette norme s'applique. L'appellation centre d'action interculturelle est le choix des acteurs présents dans l'association. Elle nomme le projet sociétal à venir. Et cela dans une perspective culturaliste où l'interculturel est un processus d'interactions lorsque des cultures différentes entrent en contact mais aussi un ensemble de changements qui résultent de ces interactions. Aujourd'hui, les deux pôles coexistent au sein du CAI ».

Le temps du projet politique

Après avoir pris le temps de structurer ses nouvelles fonctions organisationnelles, le CAI s'est ensuite attaché à définir le sens de son action. « *Il nous fallait d'abord organiser techniquement le squelette de notre nouvelle entité* », explique la directrice. « *Ensuite nous pouvions passer au fond des choses. Et la première étape fut la construction de notre projet politique après avoir mené une série de réflexions avec les membres de l'AG, du Conseil d'administration et du Conseil représentatif sur les concepts d'intégration et d'interculturalité* ». On est alors en 2000.

Projet politique. Principes fondateurs de l'action du centre

-Il est nécessaire de reconnaître la société multiculturelle comme une réalité et de concevoir la diversité culturelle comme une source de richesse pour une société en évolution.

-L'intégration est multidimensionnelle et est un processus politique, sociologique et psychologique.

-Nous devons mettre en projet le décret et les missions institutionnelles du centre dans le cadre d'une dynamique visant à la construction d'une société interculturelle.

-Les valeurs démocratiques de liberté, de justice, d'égalité, de droit à la reconnaissance, à l'expression et à la participation, sont des valeurs essentielles et doivent être promues et développées par chacun selon ses propres convictions et dans une prise en compte de celles des autres.

-Dans l'esprit de ces valeurs, les lois et les règles doivent être construites et appliquées par tous.

Pour réaliser ce projet, nous nous appuyerons sur deux outils : la médiation et la négociation. L'intégration est une construction sociale dynamique et conflictuelle, nécessitant des outils politiques adaptés. La médiation, comme outil de compréhension mutuelle, passager vers. La négociation comme outil de construction individuelle et collective. La médiation permet l'accès à la parole individuelle et collective, elle ouvre des espaces de transactions, elle produit de la vie sociale, elle favorise l'intégration car elle met ensemble des projets et des valeurs différents dans le cadre d'un rapport de force.

C'est là où commence la négociation. Le centre donnera une importance primordiale à la négociation interculturelles comme moteur d'évolution.

Pour remplir les missions qui lui sont confiées et mettre en œuvre ce projet politique, le CAI doit remplir trois rôles. « *Jouer un rôle d'expertise : états des lieux des données, des problématiques, inventaire des bonnes pratiques, des ressources, analyser la cohérence et mettre en relation les partenaires, pointer les lacunes... Avoir également un rôle d'aiguillon : imaginer des stratégies d'intervention, impulser, susciter, encadrer et favoriser l'expression de chacun... Enfin jouer un rôle de lobbying : mobiliser, interpellier pour construire un rapport de force... Ces trois rôles sont évidemment interdépendants* ».

Après l'élaboration de ce projet politique et l'évaluation triennale de 2001, l'équipe du CAI est réorganisée et les instances du CAI donnent mandat à ses travailleurs de se former et de réfléchir à une construction collective de l'action à mener. « Cette action collective a une dimension interne, à savoir le décroisement du travail en secteurs, tel que le prévoyait l'organigramme fonctionnel » explique Patrick Collignon, documentaliste, « mais aussi

une dimension externe du point de vue de la pédagogie à mettre en œuvre avec tous les acteurs ».



Vers l'élaboration d'un projet pédagogique

C'est donc au début de l'année 2002 que le processus d'élaboration du projet pédagogique se concrétise. L'ensemble des travailleurs du CAI, dix-sept au total, se forment d'une part à la relation interculturelle et d'autre part à l'action collective. La première formation a notamment amené une réflexion et des débats sur la diversité des valeurs individuelles et les conceptions parfois divergentes sur certains sujets au sein de l'équipe de travail. La question des interactions entre valeurs personnelles et valeurs de l'institution dans une équipe multiculturelle était prédominante.

La seconde formation avait pour objectif de rechercher la cohérence de transversalité entre les différents acteurs du CAI, une recherche de systématisation du travail. « *Notre formateur a traduit cela sous le terme de réinstitutionalisation* » souligne Patrick Colignon. On y a

*Un chemin qui
comporte des
allers-retours*

soulevé les questions de la nécessité de référents communs, le travail en partenariat, les modes d'action... Au terme de ces deux formations, le CAI s'est trouvé une série de thématiques à exploiter dans le cadre du suivi du travail entrepris : travail sur les concepts, sur l'histoire du CAI, sur les valeurs, les partenariats... C'est sous forme de journées de réflexion et de mise au vert que Liliana Gomez, la coordinatrice pédagogique, engagée en octobre 2002 dans le cadre de l'élaboration de ce projet pédagogique, a proposé à l'équipe de poursuivre le processus.

C'est ainsi que d'octobre 2002 à avril 2003, l'équipe du CAI s'est impliquée dans une réflexion collective autour de la scolarité, du travail avec les communautés et les publics destinataires de l'action du CAI, des valeurs et des trois concepts – interculturel, identité, intégration - du rôle politique que le CAI devait jouer, de qui sont les acteurs de l'interculturel... Au terme de ces rencontres, une série de domaines d'action et de programmes se dessinent avec, dans certains cas, des actions concrètes. La recherche d'une définition plus formelle des valeurs, des finalités et objectifs globaux continue également, mais n'a pu encore aboutir à une formalisation par manque de temps... « *Loin d'être erratique, notre chemin ne poursuit pourtant pas une progression idéale* », insiste Patrick

Colignon. « *Il comporte des allers-retours. Il subit des coups d'arrêt et des moments d'accélération. Le déroulement logique de certaines étapes subit également les contraintes du travail au quotidien qui doit se poursuivre. Il nous a été parfois difficile de suivre le fil rouge. Il a fallu parfois s'accrocher pour revenir en arrière, prendre du recul.* »

Parmi les outils utilisés par l'équipe, lors ces journées de réflexion, l'écoute de témoignages recueillis auprès d'un certain nombre de personnes étrangères ou d'origine étrangère à propos du concept d'intégration. Une

*Se réapproprier
l'histoire du CAI*

démarche qui participe en quelque sorte à la réappropriation de l'histoire du CAI par les

travailleurs actuels. Donc à l'idée que travailler à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère signifie de les situer à priori en dehors de la société puisque le mot intégration porte de façon inhérente le concept d'exclusion. À l'opposée, la démarche interculturelle est une démarche de construction commune où chacun est égal et différent.

Enquêtes et témoignages. Extraits.

Réponses au questionnaires écrit :

Qu'est-ce que l'intégration ?

-Je n'ai pas de définition exacte mais ce terme doit avoir un sens. Je souhaite que l'on nous donne la chance de pouvoir changer les choses afin de construire notre société de manière plus participative. Que nos droits et nos devoirs ne varient pas selon la météo.

-C'est un mot que nous n'aimons pas trop, car il est chargé de préjugés et ne répond en aucun cas à nos préoccupations.

-À force d'utiliser ce mot, notre place dans la société sera toujours remise en question. À travers ce terme nous sommes de plus en plus un groupe stigmatisé. Il serait souhaitable de nous considérer comme citoyen avant tout.

Les immigrés sont-ils intégrés dans la société belge ?

-Je ne vois pas pourquoi je dois répondre à cette question hors, que je vis en Belgique depuis 34 ans. J'ai grandi ici, étudié ici et été éduqué avec les mêmes valeurs que mes amis belges. Nous sommes des Belges à part entière mais malheureusement nous sommes toujours perçus

comme des étrangers que l'on soit en Belgique ou en Turquie. Ce qui provoque chez nous un certain déséquilibre identitaire.

-Intégration faite ou pas ce n'est certainement pas la bonne question.

Quels sont les paramètres permettant de dire que l'intégration est faite ou pas ?

-Aucun paramètre ne permettra de le dire, car elle dépend surtout des autochtones et des institutions publiques et des moyens mis à notre disposition. Je pense que si vous nous accordez seulement la reconnaissance en tant que citoyens, alors nous serons intégrés comme vous le dites

Interview : Pour moi l'intégration, c'est quoi.

C'est un mot difficile à définir, mais il porte une connotation, pour nous jeunes c'est un terme qui nous met à l'extérieur de la société.

C'est un terme difficile à assumer pour les jeunes car nous sommes ici dès notre plus jeune âge. Ou nous sommes nés en Belgique. On se demande pourquoi doit-on s'intégrer dans une société où nous avons vécu, grandi et été éduqués.

L'intégration n'est pas liée à la réussite sociale et professionnelle. En effet, on peut perdre son travail ou divorcer, dès lors notre intégration est-elle ratée ?

Par moments je me demande si l'accueil réservé à nos parents n'était pas meilleur. Je m'explique, l'étranger arrivait dans une ville, un village et bine le boulanger aillait à sa rencontre pour lui montrer le chemin. Ses voisins l'accompagnaient pour faire certaines démarches. Les collègues de travail lui expliquaient et l'aidaient, lui apprenaient le français... Par contre de nos jours, c'est plus le cas, il ne reste que la communauté étrangère ou certaines associations qui font ce travail.

Sous l'angle de la pédagogie populaire

Au cours des ces journées de réflexions, un temps fut consacré à l'éclairage du pourquoi de l'impasse de certaines actions concrètes et cela au travers d'une analyse reposant sur la pédagogie populaire. Une approche qui inscrit le dialogue dans la pédagogie, dans le sens de la prise de conscience qui permet d'agir autrement en revenant ensuite à la réflexion et ainsi de suite. Au Brésil, Paolo Freire a utilisé et mis en pratique cette méthodologie du dialogue pédagogique dans le cadre de l'alphabétisation, et c'est devenu une méthode politique de changement. Chez nous, on retrouve les fondements de cette pédagogie à travers les réseaux de cultures populaires.

Questionnements à partir de Paolo Freire. Extrait.

Omer Arrijs. Alpha Mons Borinage.

<http://users.skynet.be/parlecriture>

Paolo Freire considère la pédagogie comme une pratique de transformation de l'homme et de la société. Pour lui, l'éducation est une " pratique de la liberté " et une " pédagogie des opprimés ". On appelle souvent sa démarche " conscientisation ". Il s'agit de réaliser, dans l'alphabétisation, un dévoilement de la réalité à partir de " mots générateurs " (associés à des dessins, à des diapositives). Ces mots générateurs sont choisis parce qu'ils se réfèrent à l'univers vocabulaire des membres des groupes d'alphabétisation et parce qu'ils encodent les situations les plus concrètes et les plus centrales de leur vécu. Le dialogue et la discussion à partir de mots aussi chargés d'expérience conduisent à les décoder ; dans ce décodage, se réalise à la fois l'alphabétisation et l'acquisition d'une conscience critique vis-à-vis des valeurs établies dans la société, valeurs imposées au moyen d'une mystification qui fait accepter leur oppression par les opprimés.

Paolo Freire s'oppose à toute pédagogie qui considère l'homme comme un objet de formation dans lequel déverser des paquets de connaissances préétablies et

prêtes à porter : il parle à ce propos d'éducation bancaire. Tout homme a, pour lui, une " vocation ontologique " à être un sujet doué de conscience critique, tout homme est appelé à être sujet et créateur de sa propre éducation. Paolo Freire pense que sa pédagogie n'est pas applicable seulement au contexte de l'Amérique latine où elle a vu le jour, mais aussi aux pays industrialisés, parce que sa démarche concerne les dimensions les plus humaines de tout humain et parce que l'oppression n'est pas de nature différente au Nord qu'au Sud, même si elle a emprunté d'autres canaux.

Dans cette étape d'élaboration du projet pédagogique, la coordinatrice pédagogique du CAI, Liliana Gomez, rappelle les fondements de la pédagogie populaire. Ce jour-là, autour de la table, d'autres travailleurs du CAI :

*Produire de la
connaissance, dans
une position de
symétrie*

Marie-Françoise et
Khadija, les secrétaires ;
Bekim et Thierry du
secteur insertion
socioprofessionnelle ; Erol
et Abderrahman,

médiateurs interculturels ; Epimaque, Gilbert et Béatrice du secteur initiatives locales ; Patrick du centre de documentation ; Benoîte, la directrice et Charline, la graphiste.

La pédagogie populaire nous dit que la personne est au centre de l'action. *« On ne doit jamais perdre cela de vue. En cela, nous ne sommes pas un service social. On fait du travail social, mais aussi psychologique, éducatif et politique. On se situe dans le champ de l'éducation permanente dans le sens de produire de la connaissance »*. Mais la personne est aussi le protagoniste. *« Souvent la personne ne sait plus qu'elle a les capacités pour être un citoyen critique, créatif, responsable parce que le savoir a été approprié par les scientifiques, les académiciens, les experts... Si dans une famille migrante les parents ne vont pas trouver les enseignants, c'est parce qu'ils ont peur et ne savent pas qu'ils savent... On doit donc rendre la conscience de ce savoir »*. Il y a aussi symétrie des rôles entre accompagné et accompagnateur. *« Évidemment, il y a toujours quelqu'un qui apporte un savoir, mais ce n'est pas uniquement le savoir de l'intervenant. Il faut un équilibre entre le savoir de l'expert et le savoir de l'expérience. La position d'écoute est donc une position de symétrie. » ...* À ce moment, autour de la table, les réflexions fusent... *« C'est une position difficile à tenir parce que la personne nous identifie comme expert et en plus dans cette position symétrique l'autre risque de ne pas revenir et donc d'arrêter le processus de changement »*. *« De plus, parfois on peut surévaluer les capacités de la personne »*.

« Il faut laisser un espace pour le développement des capacités tout en accompagnant... Entre ne mépriser aucune force de savoirs et les surévaluer, il y a l'échange qui rassemble le savoir technique et le savoir expérientiel »...

Et le débat de se poursuivre : *« Oui mais on ne peut pas oublier la négociation... Quand une communauté particulière nous demande de les soutenir dans un projet*

L'interculturel, étape par étape

et que nous leur proposons d'y associer les autres communautés et cela dans le sens de notre

projet politique, à savoir l'interculturalité, nous n'allons pas dans le bon sens ? En plus il y a risque d'échec... »

« Pour atteindre cette dimension interculturelle et relier l'action individuelle à l'action collective, il faut des étapes. D'abord faire en sorte que cette communauté demanderesse soit reconnue dans sa demande identitaire et ensuite qu'elle se sente suffisamment en sécurité que pour affronter l'interculturalité... Et cela n'est possible que dans un travail d'accompagnement. Notre difficulté, c'est que le CAI est identifié comme un intermédiaire des pouvoirs publics et pas comme accompagnateur»... La nuance viendra de la directrice. « Si on a permis à une communauté de faire sa radio et qu'on a réussi à ouvrir

d'autres plages horaires à d'autres communautés, on n'est pas dans l'interculturel mais tout de même, on se situe toujours bien dans le travail contre les inégalités. Et nous avons créé une dynamique interculturelle possible... Il ne s'agit pas de faire de l'interculturel à tout crin... ».

Reste que dans les discussions le renforcement identitaire pose questions à pas mal des travailleurs. « *Ne risque-t-on pas du même coup de renforcer le repli identitaire ?* ».

« *C'est une question de passer d'une étape à l'autre.... Ce passage peut ne pas s'effectuer ou n'être pas perçu comme tel !* »

L'occasion pour Liliana de revenir sur un des principes de la pédagogie populaire : la personne est maître de son destin. « *C'est la finalité de l'action éducative car cette vision amène une transformation de la réalité tant sur le plan individuel que collectif... À travers le cheminement de satisfaction d'un besoin individuel, le CAI peut mettre en évidence la dimension collective. Mais ce n'est possible que s'il y a mobilisation des personnes sur leurs besoins... L'accompagnement individuel est donc toujours en lien avec l'accompagnement collectif* ».



Action individuelle en lien avec l'action collective

Depuis 2002, les formations, les journées de réflexions et les mises au vert successives ont eu pour objectif de permettre l'élaboration d'un projet pédagogique avec une vision centrale. Des stratégies aussi et un programme d'actions dans le cadre d'une méthodologie qui relève de l'action collective. « En quelque sorte, notre lecture du cadre du décret... C'est le choix de la direction », souligne Liliana Gomez, « un choix institutionnel mais qui laisse une grande marge de participation des travailleurs et surtout qui laisse le temps à chacun de s'approprier la démarche dans un esprit démocratique ». Le processus prend donc du temps parce qu'il est mené de façon à ce que l'ensemble des travailleurs s'y retrouvent, de la même manière que le CAI s'intéresse au dialogue et à la place de la personne dans les actions externes. « De plus on ne peut pas fermer le service pendant six mois. Il y a l'urgence du quotidien et les espaces de réflexions sont très limités ».

C'est donc en se fixant un certain nombre de domaines et axes de travail que le CAI a entamé sa rentrée du mois de septembre 2003. La question du comment mettre en

*De quelle deuxième
ligne parle-t-on ?*

œuvre demande encore à être approfondie, notamment parce que cela nécessite une réorganisation dans le travail de terrain et surtout qu'il reste à mieux déterminer le public-cible et à renforcer un réel partenariat avec les autres acteurs de terrain. « *Notamment préciser quelle est notre conception de la deuxième ligne... Car quand on travaille avec les associations issues des différentes communautés, même si ce sont toutes les communautés, on est loin de travailler dans un cadre de représentativité. En effet, les demandes que nous recevons émanent en général d'associations de deux ou trois personnes. Et quand nous organisons un séminaire, on fait du travail de deuxième ligne avec les responsables de maisons de quartier, AMO, groupements de défense, associations... Mais est-ce qu'il n'est pas opportun de toucher aussi le public de première ligne? Je pense à toutes ces personnes avec qui nous sommes en contact dans le cadre d'une problématique scolaire ou avec une institution comme le CPAS ou la commune ? Sinon, on reste entre professionnels !* »

Voici les différents domaines d'intervention retenus par le Centre dans le cadre de son projet pédagogique. Le domaine du social regroupant la santé, le logement et l'administration. Le domaine de l'insertion socioprofessionnelle et ceux de la scolarité, de la citoyenneté, de la valorisation culturelle, de la coopération au développement, de la jeunesse, des femmes, des nouveaux migrants et de la communication.

Les modes d'intervention délimités sont la sensibilisation (formation, information et débat), l'accompagnement, la mise en liaison, la médiation et la recherche. Les axes de travail étant l'égalité des droits, la valorisation de la culture, la dimension collective, la participation, la dimension interculturelle et la production de connaissance. Et en finalité concrète : la construction d'une nouvelle dimension interculturelle à partir de la reconnaissance de la réalité multiculturelle, où chacun peut être acteur d'un projet de construction commune de vie et de société.

Outre son implication dans toutes les initiatives de ses partenaires locaux, le CAI est, par convention avec la Province de Namur, partie prenante dans les activités provinciales en matière interculturelle. Il abrite également

une permanence hebdomadaire du service local de lutte contre le racisme du Centre pour l'égalité des chances. Le CAI a par ailleurs contribué à la mise sur pied du Centre

*Contribution au
Carrefour
Interculturel wallon*

de médiation des gens du voyage ainsi que celle du Carrefour interculturel wallon, dont sa directrice assure la présidence. « *Le*

CIW laisse entrevoir la perspective de création de paramètres communs pour évaluer les différentes actions interculturelles et donc de mesurer la progression des actions menées en Wallonie ».

14 octobre 2002, création du carrefour interculturel wallon

Depuis les premières démarches administratives jusqu'à l'obtention d'un travail en passant par la recherche d'un logement, nombreuses sont les occasions où les personnes d'origine étrangère sont mises en situation d'échec, où notre société leur envoie une image négative d'elles-mêmes.

Les éléments d'actualité ne font que renforcer l'idée qu'au delà des discours et des concepts, les acteurs et actrices,

les opérateurs des questions sociales doivent prendre le temps et l'occasion de s'exprimer, de communiquer sur les mises en œuvre, sur les réalités du terrain.

L'intégration est un processus à long terme, les politiques doivent intégrer ce paramètre essentiel dans leurs actions et décisions.

La politique d'intégration en Wallonie repose sur le décret du 4 juillet 1996. Cette politique doit pouvoir évoluer en fonction de l'actualité et promouvoir l'Égalité des chances quel que soit le public concerné dans le but d'installer la meilleure cohabitation possible entre autochtones et personnes accueillies sur le territoire.

Un des objectifs principaux poursuivis par la Région wallonne est d'ouvrir aux personnes étrangères ou d'origine étrangère la possibilités d'être actrices de leur propre intégration.



Le Centre de médiation des gens du Voyage de la Région wallonne

Coordonné actuellement par un ancien travailleur du CAI rompu aux notions d'interculturalité, d'identité et de médiation interculturelle, le centre de médiation a été créé en septembre 2001. Il est chargé de soutenir ou d'encadrer tout projet concernant les gens du Voyage et d'assurer le lien entre les gens du Voyage et les

institutions sédentaires.

Ses missions couvrent :

-la mise en relation des Gens du Voyage et des institutions locales et régionales ainsi que l'intervention sur les terrains de stationnement notamment par un travail de médiation et d'interprétariat.

-l'accompagnement et la formation interculturelle des médiateurs communaux et associatifs...

-l'information et la sensibilisation

-l'évaluation et l'élaboration d'indicateurs d'accueil

-l'impulsion de nouvelles actions

En 2001-2002, l'accent a été mis sur le soutien aux communes dans leurs projets d'aménagement d'aires d'accueil, la sensibilisation des riverains aux futures aires d'accueil, la promotion de projets émanant d'associations des Gens du Voyage.

Financement et freins au développement

À l'image du foisonnement de ses activités, le financement du CAI résulte d'un équilibre complexe entre différents niveaux de pouvoirs et de compétences. Comme Centre régional d'intégration, il bénéficie d'un subside annuel de fonctionnement de 18 750 euros et d'un subside de personnel correspondant aux salaires du directeur et d'un mi-temps administratif.

Par le biais du Forem, le CAI dispose de 6 postes ACS dont les compléments de salaires sont apportés par la Région wallonne. Au total, cela revient à une intervention de 22 500 euros par poste. Depuis 2002, la Région wallonne lui alloue également 6 250 euros afin de mener une action transrégionale. Ce subside permet au CAI de participer à la Fédération des centres régionaux en lui versant une cotisation équivalente. Il faut également relever le financement du Fonds social européen 220 000 euros pour deux dossiers européens mais aussi le subside de la Province de Namur, soit 37 500 euros ainsi que les subsides des Villes d'Andenne, Namur et Sambreville, à concurrence de 13.000 euros environ.

Enfin, notons que via l'asbl Lire et Écrire, le CAI est subsidié dans le cadre des cours de français pour non-francophones, un emploi est financé par le maribel social et deux postes supplémentaires via des contrats PTP et Rosetta.

Les moyens matériels du CAI sont visiblement trop faibles notamment en équipement et en locaux, d'autant que les associations partenaires se trouvent la plupart du temps dans une situation précaire. Le sous-financement des

Sous financement des associations issues des communautés

associations d'immigrés représente un réel frein au développement de projets de proximité. « Certaines

associations n'ayant pas de subsides nous sollicitent pour un soutien logistique (graphisme, téléphone, copies...). Mais quand il s'agit de demandes d'accompagnement, les partenariats sont parfois compromis parce que les associations n'ont pas les moyens humains et matériels de s'investir dans tous les projets qu'elles aimeraient voir se développer. Elles ont alors des choix à faire. Et c'est ainsi que l'on voit souvent le champ de leurs actions se confiner à des projets vitaux pour leur fonctionnement : réunions sur le financement, problématiques sur l'Islam ou encore écoles de devoirs...»

Après cinq années de fonctionnement, le CAI pointe également d'autres difficultés, liées au décret ou encore aux pratiques de certaines instances publiques ou partenaires associatifs. *« En tant que Centre régional d'intégration, nous ne sommes pas toujours perçus comme ayant un rôle de partenaire incontournable vis-à-vis de certaines instances publiques, tant au niveau local que supra-local. Sans doute parce que les dispositions légales restent assez floues et peu contraignantes envers les pouvoirs publics. De même, certains de nos partenaires manquent d'une habitude d'analyse systématique des problèmes, ce qui entrave l'identification objective des difficultés. De plus notre double casquette d'accompagnateur et d'évaluateur des projets menés par les communautés ne facilite pas notre tâche. Le critère décrétable de la légalité de séjour de notre public cible ne coïncide pas avec les réalités rencontrées et nous place souvent en déphasage par rapport à une grande partie de notre public. Enfin, établir la seconde ligne comme ligne de notre intervention et de nos missions induit une lecture trop simpliste de la complexité des situations à traiter ».* Le CAI relève également une reconnaissance encore insuffisante des spécificités culturelles des populations et communautés étrangères notamment celles liées à la pratique religieuse. *« Il s'agirait par exemple d'organiser de manière structurelle la fête de l'Aïd ou encore*

l'inhumation des musulmans dans des parcelles adaptées ».

La lecture de ce Cahier vous donne envie de réagir?

Labiso.be est un espace interactif. Sur le site Internet **<http://www.labiso.be>**, vous trouverez un forum qui vous permettra de déposer vos impressions de lecture. Réactions à chaud? Avis divergent sur une idée défendue par cette expérience? Projets semblables à mettre également en évidence? Liens à faire avec l'actualité? Témoignage? N'hésitez pas. Le micro vous est ouvert...

Pour en savoir plus

Contacts

CAI

Rue Docteur Haibe, 2

5002 Saint Servais

Tél. :081/73 71 76

Fax : 081/73 04 41

info@cainamur.be

Sources bibliographiques

- Rapport d'activités 2002 du centre d'action interculturelle de la province de Namur
- Axes et perspectives 2001
- Comptes rendus journées concepts
- Projet pédagogique : rétrospective du processus d'élaboration
- Centre socioculturel des immigrés de la province de namur ; dossier de presse 1983

-Osmoses n°1, revue des centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

-Rapport pour « Une politique d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère en Wallonie. Novembre 1998 »

-Le carrefour interculturel wallon. La multiculturalité en question. Octobre 2002

-Les gens du voyage en Wallonie. Brochure de présentation

-Travail de critique historique du CAI, mémoire de Françoise Thiry. Fopa

-La régularisation en Wallonie, conséquences et perspectives. Octobre 2001. Fécri.

- Questionnements à partir de Paolo Freire. Omer Arrijs. Alpha Mons Borinage.

www.users.skynet.be/parlecriture

<http://www.agenda-respect.be/fr/associations/centres-regionaux/cai/index.htm>

Crédits photos : © CAI asbl. Utilisées avec autorisation.Laboratoire des innovations sociales

Laboratoire des innovations sociales

Une collection de livres numériques pour échanger et pour innover. Les services d'aide aux personnes constituent une galaxie foisonnante, toujours en mouvement. De l'aide aux toxicomanes en passant par les services à domicile ou l'hébergement des personnes handicapées, un nombre impressionnant d'équipes de professionnels travaillent au quotidien et mobilisent une palette de méthodes éprouvées, et cherche aussi à mettre au point des innovations et à les perfectionner.

Dynamiser les échanges

Les lieux de rencontre qui animent les différents secteurs de l'action sociale et de la santé en Wallonie sont eux aussi riches et nombreux, mais trop souvent dispersés... Sans parler des forums consacrés à ces matières de l'action sociale et sanitaire, qui commencent à faire florès sur Internet. Comment imaginer de nouveaux espaces d'échanges, complémentaires à ces journées d'études et autres carrefours?

Le livre numérique, l'eBook, est un nouveau support chaque jour plus utilisé. À la fois accessible et convivial, il permet au lecteur une approche de l'information à la fois

sélective et approfondie, selon ses besoins. Décliné sous forme de collection thématique mensuelle, le livre numérique permet aussi d'envisager des échanges et de les rendre cumulatifs.

Soutenir les innovations

Tel est l'outil que se propose de devenir le Laboratoire des innovations sociales, développé par AlteR&I et l'asbl Texto avec le soutien du ministre wallon de l'Action sociale et de la Santé. Il publie deux fois par mois une monographie consacrée à un service, et mise sur un mode de rédaction professionnel, tout en gardant une place à ce que les équipes ont déjà produit elles-mêmes à propos de leur travail. Ou en laissant imaginer des formules d'écriture à plusieurs mains.

En somme, un outil vivant et original, au service de l'innovation sociale et de ceux qui la portent.

Les cahiers du Laboratoire des innovations sociales sont publiés sur le site Internet

<http://www.labiso.be>

sur lequel on retrouvera toutes les informations relatives au projet, ainsi que des réactions à ce cahier. La collection est coordonnée par Thomas Lemaigre (AlteR&I). Ce cahier a été rédigé par Pascale Hensgens (AlteR&I) sur base de rencontres avec Benoîte Dessicy, directrice du CAI, Patrick Colignon, documentaliste, et Liliana Gomez, responsable pédagogique, et achevé le 10 septembre 2003

Infos

Collection

Laboratoire des innovations sociales

Rayon librairie

Sciences sociales

Public cible

Tout public

ISBN / ISSN

2-87415-362-1

Plus d'infos sur cet ouvrage

<http://www.labiso.be>

Crédits

Édition électronique

Luc Pire Electronique

2003

Liège

Langue française

Première version

Auteur couverture

Olivier Evrard

Graphisme Couverture

Olivier Evrard

Structuration numérique

Cédric Xanthoulis

Copyright

Tournesol Conseils

Ce livre électronique vous est offert par les Editions Luc Pire et le Laboratoire des Innovations sociales. Pour plus d'information sur le livre électronique, ou pour acquérir gratuitement d'autres ouvrages, n'hésitez pas à nous contacter ou à visiter notre site Internet.

Licence

Par le téléchargement d'un livre électronique (eBook), Luc Pire Électronique et le Laboratoire des Innovations sociales consentent à l'utilisateur qui l'accepte une licence dans les présentes conditions :

La licence confère à l'utilisateur un droit d'usage privé non exclusif, sur le contenu du livre électronique. Elle comprend le droit de reproduire pour stockage aux fins de représentation et de reproduction, pour lecture, copie de sauvegarde ou tirage sur papier. Toute mise en réseau, toute rediffusion, sous forme partielle ou totale est autorisée, à la condition expresse de mentionner les références exactes du livre électronique original, à savoir son titre complet et l'adresse Internet du site <http://www.labiso.be>. En aucun cas cette rediffusion ou cette mise en réseau ne peut se faire en échange de paiement.

Ces droits sont conférés à l'utilisateur à titre gratuit.

La violation de ces dispositions impératives soumet le contrevenant, et toutes personnes responsables, aux peines pénales et civiles prévues par la loi.